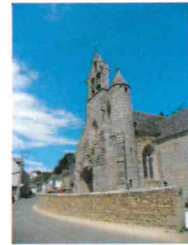




LE P'TIT LANLOUPAIS



EDITORIAL

Depuis quelques mois nous vivons tous au rythme de la pandémie de la COVID 19, crise sanitaire qui est en train de marquer durablement notre monde.

Ce virus, que nous ne prenions peut-être pas très au sérieux initialement, a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Présent dans chacun de nos actes, il conditionne notre quotidien.

A ce jour, personne ne peut se targuer d'avoir une quelconque visibilité sur les événements à venir, sur l'évolution de cette situation. Nous agissons donc au jour le jour en fonction de la mouvance des éléments relatifs à la propagation et à la virulence du virus qui nous sont transmis par les instances gouvernementales et sanitaires.

A Lanloup, nous avons fait le choix de maintenir la salle polyvalente encore fermée au public.

Nous poursuivons également le protocole de sécurité pour tous les visiteurs qui sont amenés à pénétrer dans les locaux de la mairie

Notre priorité est de protéger : protéger nos concitoyens et nos agents. C'est notre devoir autant que notre responsabilité. Nous comptons sur vous pour nous soutenir dans cette voie et continuer à respecter les gestes barrières, les préconisations sanitaires pour votre sécurité, pour la sécurité de tous.

L'avenir nous dira si nous devons définitivement intégrer ce paramètre dans toutes nos décisions individuelles comme collectives.

Depuis le début du confinement, quelques événements ont été annulés ou reportés, les annonces de manifestations sont réduites. À l'heure où nous écrivons ces lignes, il est impossible pour la plupart des associations de prendre des décisions concernant leurs activités et festivités. Nous vous invitons à consulter le site internet de la commune pour vous tenir informés des événements prévus cet automne.

Notre village sera-t-il impacté sur le plan budgétaire et social nous contraignant à limiter nos investissements ? La capacité d'autofinancement ne risque-t-elle pas de se réduire ?

Malgré cet horizon incertain, vos élus se sont réunis à plusieurs reprises et ont ciblé des objectifs comme poursuivre la dynamique au cœur du bourg. Notre feuille de route s'écrit, l'aventure humaine est lancée. Ecouter, discuter, essayer de prendre le meilleur de ce que chacun peut apporter, c'est le travail de vos élus pour répondre au mieux aux missions qui leurs sont confiées.

Une nouvelle année commence à votre service !
Bonne rentrée à toutes et à tous et bonne lecture.

Protégez- vous et portez- vous bien.

Michelle Menguy, 2^{ème} Adjointe

PENNADSTUR

Abaoe ur miz bennak e bevomp holl gant lusk pandemiezh ar GOVID-19, enkadenn yec'hedel emañ o verkañ hor bed en un doare padus.

Ar virus-se, hag ne gemeremp ket marteze a-barfeted e penn-kentañ, en deus cheñchet hor boazioù da vevañ ha labourat, en ur vagañ reizh hon nec'hament evit ar re vreskañ en hon touez.

Bezant ganeomp e pep ober, e laka hor buhez bemdez dindan gazelge.

En deiz-mañ, den n'hall ket lavaret en deus ur welusted bennak war an darvoudoù da zont, war emdroadur an enkadenn-mañ. Ober a reomp eta, deiz ha deiz, hervez mouaños an elfennoù diwar-benn skignañ ha ribuster ar virus hag a vez treuzkaset deomp gant an ensavioù gouarnamantel ha yec'hedel.

E Sant Loup hon eus choazet da zalc'her c'hoazh ar sal liesimplij serret d'an holl.

Kendalc'her a reomp ivez ar protokol surentez evit pep gweladenner a vez degaset da vont e-barzh salioù an ti-kêr.

Hon araogiez a zo gwareziñ : gwareziñ hor c'henwigiz hag hor gwazourien. Hon dlead eo kement ha hon atabegzh. Kontañ a reomp warnoc'h evit harpañ ac'hanomp war an hent-se ha delc'her da zoujañ ar jestroù herzel, an erbediñ yec'hedel evit ho surentez, evit surentez an holl.

Lavaret a raio an amzer-da-zont hag-eñ e tleomp enframman an arventenn-se en holl hon divizoù hiniennel pe stroll.

Abaoe penn-kentañ ar c'henfinañ, a zo bet nulet pe diwezhatet un nebeud darvoudoù, nebeutaet eo kemennoù an abadennoù. D'ar c'houlz ma skrivomp al linennoù-mañ, n'eo ket posubl evit ar peurlvian eus ar c'hevredadoù kemer divizoù diwar-benn oc'h obererezhioù hag o festoù. Pediñ a reomp ac'hanoc'h da glask e-barzh lec'hienn internet ar gumun evit chom kelaouet eus darvoudoù rakwelet a-benn an diskaramzer-se.

Daoust-hag-eñ e vehe skoget hor c'hêriadenn war ar framm budjedel ha sokial betek rediañ ac'hanomp da herzel hor postadurioù ? Daoust-hag-eñ ne vehe ket en arvar digreskiñ hor barregezh en em arc'hantañ ?

Daoust d'an dremmwel diasur-se, en em vodet eo ho tilennidi meur a wech ha siblet o deus palioù evel kendalc'her al lusk e-kreiz ar bourk. Skrivet hor sturfollen, lañset an avantur denel. Selaou, breutaat, klask kemer ar gwellañ eus a pezh 'vez degaset gant pep hini, a vez labour ho tilennidi evit respont d'ar gwellañ ouzh ar c'hefridioù 'vez fiziet enne.

Kregiñ a ra ur bloavezh nevez ouzh ho servij !

Distro-skol mat d'an holl ha lennit mat !

En em gwarezit ha bezit yac'h pesk !

Michelle Menguy, eilmaer eilvet

INFORMATIONS MUNICIPALES



Téléphone 02 96 22 33 45

ouverture : lundi et jeudi de 9h à 12h

mardi et vendredi de 13h30 à 16h30

Courriel : mairie.lanloup@orange.fr - site internet : www.lanloup.bzh.

Les gestes barrière et de distanciation sociale doivent être respectés au sein de la mairie.

Le port du masque est obligatoire.

Collecte des déchets le mercredi matin

Période hivernale

- La collecte des déchets ménagers et la collecte sélective ont lieu toutes les deux semaines.



Pour tout renseignement, tél. 02 96 13 59 59

dechets@guingamp-paimpol.bzh

Déchetterie de Paimpol

Lieu-dit La Lande Blanche

Ouverte du lundi au samedi toute l'année de 8 h 30 à 12 h 00

de 14h 00 à 18 h 00

tél. 02 96 20 91 39 - 02 96 55 11 94

Site internet de Lanloup, fenêtre ouverte sur notre village.



Un site internet n'est pas une obligation dans le panel de supports de communication d'une mairie ; il constitue cependant un moyen de communication simple, à large spectre de diffusion.

S'il sert à faire connaître notre commune au delà de notre périmètre, il est aussi et surtout utile à vous, administrés, par la publication des comptes-rendus des Conseils municipaux, du Plan Local d'Urbanisme, des tarifs de la salle polyvalente, des horaires des événements associatifs...

Alors, pour vous informer et vous renseigner, n'hésitez pas à venir le visiter ni à vous inscrire afin de recevoir une alerte chaque fois qu'une nouvelle information sera publiée. www.lanloup.bzh

Masques.

Des masques réutilisables en tissu sont encore disponibles à la Mairie et peuvent être retirés, dans la limite des stocks disponibles, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, il est possible de s'en faire remettre un par un élu sur simple demande.

Le masque perd toute utilité si on en dégage le nez ou la bouche.



Vous venez d'emménager à Lanloup ? Nous vous souhaitons chaleureusement la bienvenue.

Afin de vous faire connaître et de vous renseigner au mieux sur les démarches administratives, les services et activités à disposition des habitants, nous vous invitons à venir nous rencontrer en mairie et à parcourir le site de notre commune.

Ce sera également l'occasion de vous inscrire sur la liste électorale afin de participer aux prochaines élections.

Sens interdit au lieu-dit Gerbet en remontant de Bréhec



Ce sens interdit, trop peu respecté, inquiète les riverains et la Municipalité.

Des Lanloupais nous ont signalé le comportement de certains automobilistes qui, pour gagner du temps et ne pas traverser le bourg, empruntent la route du Gerbet à contresens.

Ce comportement est inconscient.

La rue est un espace public qui se partage. Il convient donc de respecter le Code de la Route et d'adopter également les règles de bonne conduite, gage de sécurité pour nous et les autres usagers.

L'interdiction est également applicable aux deux-roues motorisés ou non.

La circulation dans un sens interdit est passible, selon le Code de la route, de 135 € d'amende, d'un retrait de quatre points et d'une suspension de trois ans du permis.



Heureusement, aucun accident ne s'est encore produit mais soyons responsables afin d'éviter que cela n'arrive...

Cérémonie du 14 juillet

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19, la plupart des manifestations organisées par les associations ont été annulées.

La Municipalité a cependant souhaité célébrer le 14 juillet et maintenir la cérémonie avec discours et dépôt de gerbe au monument aux Morts suivie du verre de l'amitié qui a pu être partagé, dans le respect des règles sanitaires mais en toute convivialité, au café "Le Halte-Là".

Fermeture de la salle polyvalente

Suite aux dernières nouvelles concernant la circulation du coronavirus et aux dispositions énoncées dans le décret du 17 juillet 2020 qui impose le port du masque dans les espaces publics clos, la Municipalité a pris la décision de maintenir la salle polyvalente fermée jusqu'à nouvel ordre.

Cette dernière est utilisée uniquement pour le déroulement des séances du Conseil municipal et des réunions de travail.

Repas des Aînés

Le repas annuel  offert par la commune aux Lanloupais âgés de soixante cinq ans dans l'année en cours et plus, aurait dû se tenir le samedi le plus proche du 11 novembre.

En raison de l'incertitude actuelle concernant la disparition de la Covid-19 et des mesures sanitaires empêchant d'organiser des rencontres en nombre en milieu fermé, afin surtout de ne pas faire prendre de risques à nos Aînés, la distanciation physique et les gestes barrières étant difficiles à appliquer dans ce type de manifestation, nous sommes contraints d'annuler cette rencontre sympathique et conviviale.

Nous regrettons beaucoup cet état de fait et espérons que la situation évoluera favorablement.

Nous aurons alors le plaisir de vous inviter à nouveau dans de bonnes conditions pour nous retrouver tous ensemble autour d'un bon déjeuner.

Arbre de Noël

Tout comme pour le repas des Aînés, nous ne sommes pas en mesure d'annoncer le maintien de la fête de Noël ni de son goûter.

Recensement de la population



Le prochain recensement de la population de Lanloup, effectué par l'INSEE, aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Nous vous recommandons, dans la mesure du possible, de répondre au questionnaire de recensement par Internet. Ce mode de réponse, en améliorant la qualité du service rendu aux habitants, permet en effet de réaliser d'importantes économies de moyens.

Nous vous donnerons de plus amples informations dans le Bulletin du mois de décembre.

Recensement militaire



Le recensement militaire est obligatoire pour les jeunes atteignant l'âge de 16 ans. Ils sont donc invités à se présenter en Mairie, à partir du 1er jour de leur anniversaire et dans les 3 mois qui suivent, munis d'une carte d'identité valide et du livret de famille.

Ils se verront alors remettre une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver pour pouvoir s'inscrire à des concours ou examens, soumis au contrôle de l'autorité publique, permis de conduire,

CAP, BEP, Baccalauréat...

Les données issues de ce recensement faciliteront leur inscription sur les listes électorales à leur majorité.

Un nouveau tracteur pour le service technique

Les élus ont validé l'achat d'un nouveau tracteur, près de l'entreprise "Motoculture du Trieux" pour un montant de 16 990 € HT, celui utilisé actuellement étant trop léger et manquant de puissance.

Une reprise de 10 000 € sera faite sur l'ancien tracteur.

Ce nouvel équipement sera mis en service fin septembre.

Organisation d'une manifestation : Déclaration en Préfecture

Dispositions COVID 19

En application de l'article 3 du décret du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, les rassemblements, réunions ou activités de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public doivent faire l'objet d'une déclaration en Préfecture.

Nos amis les chiens

Nous souhaitons attirer l'attention toute particulière des propriétaires de chiens.

Nous constatons une recrudescence de chiens errants sur la commune. Un chien errant constitue une gêne, voire un réel danger, notamment pour la circulation automobile, dont le maître pourra être tenu responsable. Nous vous demandons donc la plus grande attention afin d'assurer la sécurité de tous les Lanloupais !



Nous vous demandons également de faire cesser les aboiements intempestifs qui peuvent devenir source de gêne pour le voisinage.

Merci de votre compréhension.

A VOS BLOCS-NOTES

Samedi 17 octobre - lundi 2 novembre Vacances de la Toussaint

Mercredi 28 octobre

Concert classique à 20 h en l'église de Lanloup
piano-violoncelle - Sonates de Beethoven
Entrée gratuite – Libre participation au profit de l'Association
Saint Loup/Saint Roch pour la restauration des retables.

Sur réservation uniquement au 06 26 85 48 36
ou 06 89 10 35 32

Mercredi 11 novembre

Cérémonie de commémoration de l'Armistice 1918
11h : dépôt de gerbe et discours au monument aux Morts

Taille des haies et élagage des arbres et arbustes aux abords des lignes de télécommunications.

Nous rappelons aux propriétaires ou locataires riverains qu'ils doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ni ne cachent les panneaux de signalisation et la visibilité en intersection de voirie. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom...



La taille des haies

Les haies accueillent une importante biodiversité et jouent un rôle de lieu de vie pour la faune.

La croissance des arbustes s'active au printemps, et à la fin de l'été.

Les opérations de taille doivent donc être pratiquées entre la mi-mars et la mi-avril et en août-septembre. Ces périodes sont propices à la cicatrisation puisque les végétaux perdent moins de sève et par conséquent, ne souffrent pas beaucoup des coupures, ce qui favorise une repousse rapide.

Tailler entre avril et juillet perturbe la période de reproduction des oiseaux nicheurs.

Il faut éviter également les tailles tardives (novembre-décembre) car en cas de gel après la taille, les haies risquent de souffrir. Mieux vaut attendre le printemps suivant.

Elagage des arbres et arbustes



Les fournisseurs de services internet et téléphone constatent que certaines plantations, haies, arbustes, arbres grimpants... constituent un risque d'endommagement des équipements du réseau et l'interruption des services et rendent leurs opérations de maintenance et/ou d'extension du réseau aérien impossibles.

Les frottements sur les câbles ainsi que les chutes de branches en cas d'intempéries sont une cause importante de dysfonctionnement et sont susceptibles d'entraîner des dommages de nature à interrompre les services de télécommunications.

Aussi, nous vous rappelons que les opérations d'entretien, débroussaillage, coupe d'herbe, élagage et abattage des plantations situées aux abords des réseaux de télécommunication, incombent aux propriétaires des parcelles. Il convient que l'élagage des plantations permette de respecter une distance minimum d'un mètre entre les branches et les lignes aériennes de télécommunication.



Là où les branches ne seront pas coupées, le déploiement de la fibre ne se fera pas.
Les travaux démarrent **lundi 5 Octobre** alors faites vite ; ne vous privez pas et ne privez pas vos voisins de la fibre pour quelques branches que vous n'auriez pas élaguées !

Merci aux personnes concernées de faire le nécessaire

Brûler des déchets dans son jardin ?

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel des déchets ménagers et /ou des déchets verts dans son jardin est INTERDIT (arrêté préfectoral du 2 novembre 2017)

Brûler des déchets ménagers ou déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel comporte de sérieux risques pour la santé du voisinage, ainsi que des troubles liés à l'odeur de la combustion.

Pour information : brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture neuve à essence.

Les déchets verts, herbe après tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, résidus de taille de haies et arbustes, épluchures... font partie des biodéchets et peuvent être utilisés en paillage, en compost individuel ou doivent être déposés en déchetterie.

Brûler vos déchets peut vous exposer à une contravention de 450 €.

En savoir + : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3185>

Païement de proximité

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public, avis de cantine, de crèche, d'hôpital...

Depuis le 28 juillet, il est donc désormais possible de régler des factures en espèces ou par carte bancaire dans la limite de 300 €

Pour ce faire, il suffit de scanner la facture dotée d'un datamatrix, code-barre contenant les informations relatives au paiement, sur l'appareil du buraliste et de régler la facture.

Les buralistes partenaires sont identifiables grâce à une signalétique "Païement de proximité" apposée sur leur vitrine et à leur comptoir.

Voici quelques cafés autour de Lanloup faisant partie de la liste des buralistes partenaires



Plouha : La Civette 10 Place du Maréchal Foch

Plourivo : Bar-Tabac des 2 Rivières 65 route de Frynaudour

Paimpol : Bar-Tabac de la Gare 34 Avenue du Général de Gaulle
Les Copains d'abord 27 Place du Martray

Dépistage de la macula

5èmes journées nationales de la macula du lundi 23 novembre au vendredi 27 novembre 2020.

Le dispositif reste identique : durant cette semaine, vous pourrez prendre rendez-vous chez les ophtalmologistes libéraux et hospitaliers participants pour bénéficier d'un dépistage des pathologies de la macula.

Un examen du fond d'œil par une méthode validée permettra de repérer les personnes :

- qui souffrent déjà d'une DMLA sans le savoir,
- ou dont le risque de développer la maladie est élevé,

afin de leur proposer au plus tôt un traitement et/ou des mesures préventives ainsi

qu'un programme de surveillance adapté. Il s'agit d'éviter, dans la mesure du possible, la dégradation visuelle et les complications.

Chaque personne dépistée recevra également des informations sur la pathologie concernée, ainsi que des conseils personnalisés et pourra poser des questions.

**JOURNÉES
NATIONALES
DE LA MACULA**
23/28 NOV. 2020

Une mutuelle pour tous

Permettre à chacun des habitants de notre territoire d'avoir accès à une mutuelle à moindre coût mais aux nombreuses garanties, tel est l'objectif de ce dispositif "mutuelle santé pour tous" porté par Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté en partenariat avec l'association ACTIOM

Pour obtenir tout renseignement, étudier votre situation, obtenir un devis ou prendre rendez-vous pour une permanence, téléphonez au 05 64 10 00 48 (prix d'un appel local).

Les permanences d'information reprennent sur rendez-vous :

- le 8 octobre de 9h 00 à 12h 00 à la mairie de Paimpol
- le 15 octobre de 9h 00 à 15h 00 à la mairie de Guingamp.



Frelon asiatique

Depuis quelques semaines, nous constatons une recrudescence de frelons asiatiques sur la commune. Plusieurs cas ont été signalés en différents lieux.

Pensez à inspecter votre maison et votre jardin, rebords de toit, de fenêtre, cabanon, préau, véranda... et appelez la Mairie.

Les conditions météorologiques du printemps, sans gel, ont été profitables à l'accroissement des populations de frelons qui prolifèrent tout particulièrement en cet été sec et chaud.

Du fait de sa prolifération rapide et exponentielle, le frelon asiatique représente un risque pour les populations, il peut se montrer agressif et dans certains cas dangereux pour l'homme. Il est aussi un fléau redoutable pour nos abeilles locales.

La localisation des nids n'est pas chose aisée; souvent placés très hauts dans les arbres ils sont difficilement détectables entre les feuilles.

Le nid est constitué de cellulose, mélange de bois, d'eau et de salive.

Les colonies sont annuelles (de début mars à fin décembre).

Au printemps (mars à mi-juin)

Avec l'arrivée du printemps et des beaux-jours, les reines de frelons asiatiques vont commencer à installer leur nid primaire à proximité immédiate des habitations. De la taille d'une balle de ping-pong au début du printemps jusqu'à celle d'un melon vers la mi-juin, il passe inaperçu. La destruction d'un nid à cette saison évite le développement de la colonie et réduit l'impact de l'espèce sur les abeilles, la biodiversité et diminue le risque de piqûres.



En été et début d'automne (mi-juin à mi-octobre)

Au cours de la saison estivale, les frelons asiatiques entament la construction du nid principal, souvent en haut des arbres, qui atteint très rapidement des tailles assez importantes, de celle d'un ballon de foot à plus de 90 cm en septembre. L'activité des colonies est au maximum, la prédation sur les abeilles et les risques d'accidents, dérangement de nid et piqûres, également. Le signalement des nids à la mairie permet leur destruction par un professionnel avant que les reines fondatrices ne les quittent.

Fin d'automne et hiver (période variable selon les conditions climatiques)

Avec l'arrivée des premiers froids et de conditions météorologiques défavorables, les colonies de frelons asiatiques déclinent. Les futures reines quittent le nid pour se faire féconder et hiverner à l'abri. Elles ne ressortiront qu'au printemps.

Dans la majorité des cas, les nids trouvés tardivement ne présentent plus de risque pour la santé publique et la prédation sur les abeilles est moins forte. Leur destruction n'est donc plus systématique sauf dans certains cas, activité encore assez soutenue dans le nid, sites à risque... où elle peut s'avérer judicieuse. Même s'il est trop tard pour l'enlèvement, il est important de surveiller les environs de ce nid à la sortie des nouvelles reines au printemps suivant.

Ouverture de la chasse

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée au dimanche 20 septembre 2020 à 8 h 30 dans le département des Côtes d'Armor.

La chasse est suspendue les mardis et vendredis à l'exclusion des jours fériés.

Les heures pour la chasse à tir et au vol sont	de 8 h 30 à 19 h jusqu'au 24 octobre
puis	de 9 h à 17 h 30 jusqu'à la date annoncée de
	fermeture le 28 février 2021.



Déclaration des ruchers

Tout apiculteur est tenu de déclarer, chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. La déclaration est obligatoire, dès la première colonie détenue.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

La déclaration de ruches 2020 est à réaliser en ligne sur le site MesDémarches :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Le numéro d'apiculteur (NAPI) est demandé lors de la procédure. Les apiculteurs n'ayant pas de numéro, ou l'ayant égaré, s'en verront attribuer un nouveau de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro de façon immédiate.

Contrat local de santé

Qui mieux que les habitants pour parler de leur santé ?

Le pays de Guingamp réalise une enquête pour connaître les besoins des habitants du territoire en termes de santé. Pour répondre au questionnaire "En quête de santé" connectez-vous sur www.paysdeguingamp.com ou venez retirer un questionnaire au secrétariat de la Mairie.

Les informations récoltées seront traitées de manière anonyme.

6ème édition des Rendez-vous de la retraite du 12 au 17 octobre 2020 organisée par l'Agirc-Arrco et l'Assurance retraite

Le chômage partiel impacte-t-il la retraite ? Faut-il prolonger son activité pour pouvoir profiter d'une retraite majorée ? Quelles sont les démarches pour une demande de pension de réversion ?

Les questions sont nombreuses et propres à chaque situation personnelle. En raison du contexte, vous pouvez être confrontés à un changement de situation professionnelle pouvant impacter vos droits à retraite.

Quelle que soit votre situation, les Rendez-vous de la retraite vous permettent d'échanger gratuitement avec un expert retraite pour obtenir des conseils personnalisés en fonction de votre parcours professionnel et personnel, ajuster vos choix de carrière, prendre les décisions en connaissance de causes et pour les actifs proches de la retraite, préparer votre départ.

Compte-tenu du contexte sanitaire, deux formats d'entretien sont possibles : par téléphone ou dans l'un des 230 points d'informations retraite répartis dans toutes les régions de France métropolitaine et certains départements d'Outre-Mer (Martinique et Guadeloupe). C'est plus de 90 000 entretiens qui seront proposés au grand public du lundi 12 au vendredi 16 octobre de 8h30 à 19h, le samedi 17 octobre de 9h à 18h, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Durant la semaine, des séances de questions-réponses seront également organisées depuis le site internet. 3 tchats, les mardi, mercredi et jeudi, de 11h30 à 12h30, ce sont 3 occasions de plus de pouvoir poser ses questions sur la retraite.

Les Rendez-vous de la retraite c'est aussi l'occasion de découvrir les services en ligne proposés gratuitement et ce, même si l'âge de la retraite est loin. Vérifier son relevé de carrière, simuler l'impact d'un choix de vie ou de carrière sur le montant futur de sa retraite au moyen du simulateur retraite, initier son dossier de demande de retraite...autant de services disponibles accessibles dès la création de son espace personnel. www.rdv-retraite.fr

Le saviez-vous ?

Que veut dire covid 19 ?

C'est un acronyme qui vient de l'anglais, pour "**Corona virus disease 2019**", 2019 étant l'année de son apparition, et "disease" signifiant "maladie". Ce nom a été choisi par l'Organisation Mondiale de la Santé en février 2020.

Déconfinement : un nouveau mot est né

Confinement est un mot qui existe depuis le XVe siècle.

Déconfinement, quant à lui, n'existait pas et est tout naturellement apparu lors de la crise offrant ainsi, dès le début de la période, une perspective de sortie.

Joseph Guy Ropartz : Guingamp 15 juin 1864 - Lanloup 22 novembre 1955

Un des plus grands compositeurs du XXème siècle - 65 ème anniversaire de sa mort

Joseph Guy Ropartz, né à Guingamp le 15 juin 1864 appartient à une ancienne famille originaire d'Armorique dont le patronyme n'est autre que la forme celtique du nom français Robert.

Son père, avocat des pauvres gens au Tribunal de Guingamp est également un historien réputé de la ville de Guingamp et de Saint Yves, patron des avocats.

Avec lui, il découvre la musique et le piano. Sensible à la musique populaire et aux vieux cantiques écoutés dans l'église de Lanloup proche du manoir familial, il recueille des complaintes qu'il immortalisera dans ses vieux jours. Guy Ropartz grandit dans ce milieu de juristes épris d'art et de littérature.

Il abandonne des études de droit à Rennes pour se consacrer entièrement à la musique et la poésie et entre au Conservatoire national de Paris dans la classe de Jules Massenet puis de César Franck.

Il commence à composer. Les traditions celtiques l'inspirent : la Bretagne d'Armor, mystique, nostalgique comme dans *Pêcheurs d'Islande* qu'il adapte du roman de Pierre Loti en 1889.

En 1894, il devient directeur du Conservatoire et de la Société des concerts de Nancy devenant ainsi à l'âge de 32 ans, le plus jeune directeur des conservatoires de France. Il crée beaucoup : quatre symphonies, des sonates pour piano et pour violoncelle, un trio à cordes et de nombreuses pièces pour piano, orgue et chœurs.

En 1919, il est nommé à Strasbourg où il écrit un ballet, *Nocturnes*, et un quintette, *Prélude, Marine et Chansons*, toujours en souvenir de la Bretagne.

1929 marque le début de sa retraite qu'il passe en son manoir de Lanloup.

Il y compose quelques uns de ses plus beaux chefs-d'oeuvre, sa 5ème Symphonie, ses Pastorales et son émouvant *Requiem* en 1939.

Il est élu membre de l'Institut en 1949 et honoré du titre de commandeur de la Légion d'Honneur.

Bien qu'aveugle à la fin de sa vie, il continue cependant de donner des conseils aux élèves de l'Ecole de musique de Saint Brieuc jusqu'à sa mort.

Marcheur infatigable, il parcourait les sentiers douaniers du bord de mer.

Une importante dotation de documents originaux au département Musique de la Bibliothèque Nationale a été faite par son fils Jacques à l'occasion du centenaire de la naissance du Maître.

De nombreuses communes ont donné son nom à une rue : Guingamp, Etables sur Mer, Paimpol, Callac, Pontivy, Lorient, Vannes, Rennes, Brest, Landerneau, Nancy ou à un jardin public comme à Lanloup.



"Un musicien qui possède son métier ne doit avoir d'autres lois que son bon plaisir, sa sincérité et sa passion".

ÇA S'EST PASSÉ À LANLOUP



11 juillet

Balade urbaine
dans le cadre de l'étude
pour la revitalisation du
bourg



14 juillet
Cérémonie au monument aux Morts



C
O
N
C
E
R
T
S



5 août - SiiAn
spectacle offert par la
Commune et le
Département

13 août - Musique de chambre
au profit de l'Association
St Loup - St Roch



Juillet/Août
Petit marché de l'été
"Halte Là ! V'la du Terroir"

Journal Communal de Lanloup
Directeur de la publication: Yannick Le Bars
Rédaction : Commission Communication
Mise en page/impression : Commission Communication/Mairie
Distribution : équipe municipale
Dépôt légal : à parution 250 exemplaires